

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 15 AVRIL 2025 A 19 H 00

Présents : M. Jean-Charles DALLOZ Maire, Mme Marie-Christine LACROIX 1^{ère} Adjointe, M. Thierry DEGEORGE 2^{ème} Adjoint, M. Maurice BONDIER, Mme Catherine CAMPANINI, M. Eric DANJEAN, M. Thierry MICHAUD, Mme Claire SAURAT, Mme Fernanda TEIXEIRA ;

Absent excusé : M. Bruno MONTEIL pouvoir à M. Eric DANJEAN

Absent : néant

Secrétaire de séance : Madame Fernanda TEIXEIRA

I – Approbation du précédent compte-rendu à l’unanimité :

II- Taux d'imposition 2025 :

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux identiques à 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 9 voix POUR et 1 ABSTENTION, décide de ne pas modifier les taux et fixe les taux communaux des impôts directs pour l'année 2025 suivants :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 48,71 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 76,70 %
- taxe d'habitation (TH) : 11,97 %

Le Conseil Municipal charge le Maire de notifier cette décision aux services de l'Etat et l'autorise à signer les documents correspondants

III – Budgets primitifs 2025 « COMMUNE » « EAU » « CAISSE DE L'ECOLE » :

Le Maire présente des propositions de budgets primitifs 2025, dont les totaux sont les suivants :

BP COMMUNE	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	214 269.08 €	214 269.08 €
Investissement	133 822.01 €	133 822.01 €
Total du budget	348 091.09 €	348 091.09 €

BP EAU	Dépenses	Recettes
Exploitation	58 534.71 €	58 534.71 €
Investissement	112 197.55 €	112 197.55 €
Total du budget	170 732.26 €	170 732.26 €

BP CAISSE DE L'ECOLE	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 084.97 €	1 084.97 €

Le Conseil Municipal approuve l'ensemble des Budgets Primitifs 2025 à l'unanimité et autorise le Maire à entreprendre les démarches correspondantes.

FT

IV – Achats de terrains :

Le Maire indique être toujours en attente de réponse concernant des achats de terrains par la commune, et notamment des parcelles qui doivent être évaluées par l'ONF ; Aussi M. Bruno MONTEIL en charge de ce dossier est absent excusé, ce jour. La décision sera prise ultérieurement.

V – Fête du village :

Le Maire rappelle la date de la fête du village 26/27 juillet 2025, mais précise que pour l'heure aucune animation musicale n'a été trouvée et étudiée toute proposition.

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi (Plan de Local d'Urbanisme Intercommunal), le Maire rappelle la transmission par courriel du PADD Projet de Développement et d'Aménagement Durable de Terre d'Emeraude Communauté. L'ensemble des membres approuve ce document, aucune remarque n'est à apporter. Le Maire est autorisé à procéder aux démarches correspondantes.

VI – Questions diverses :

- 1) Le Maire indique qu'un nid de frelons aurait été découvert route du Capot, à la limite de Jeurre et Martigna. Une constatation sera faite et s'ensuivront les démarches nécessaires.
- 2) Le Maire rappelle que certains arbres en bord de route présentent des risques pour la circulation routière. En effet, si des accidents dus aux chutes d'arbres dépérissant, venaient à survenir les propriétaires des parcelles concernées voient leur responsabilité engagée. Il est vivement conseillé d'intervenir dès que possible pour couper ou faire couper par des professionnels, les arbres dépérissant en bord des routes.
- 3) Mme Claire SAURAT relate des problèmes de comportement d'un élève lors de la cantine et garderie scolaire. Un avertissement a été adressé aux parents qui n'a pas été suivi d'effort de la part de l'enfant, il a ensuite été exclu de ce service communal pour 1 semaine et demie. Le Maire se rendra à l'école à la rentrée des vacances de printemps et un nouveau courrier sera adressé aux parents afin de les rencontrer.
- 4) Le Maire indique que la Taverne Vagabonde sera de nouveau présente non plus le mercredi mais le samedi, rue des Lilas, devant la salle polyvalente.
- 5) M. Thierry MICHAUD donne lecture d'un projet de courrier qu'il va prochainement adresser aux membres du Conseil Municipal relatant son intention de démissionner.

Séance levée à 20 h 30
Le secrétaire de séance

f. reixena


Le Maire,
Jean-Charles DALLOZ

